

# CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 AVRIL 2026

## PROCÈS-VERBAL

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 17 avril 2026 à 20h00, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. David LOURDELET, Maire.

**Présents** : MM David LOURDELET, Adrien LARRET, Jean-Pierre BARDY, Nicolas LIEGGHIO, Jean-Louis MOLTO, Philippe RÉ, Christophe RHODE, Bruno MIRVAULT et MMES Minh-Phuong BARCELO, Josiane BARLIER, Oriane GOMARD,

**Absents** : MMES Perrine MIRVAULT, Christine HAPCA, Céline MENNESSON

**Pouvoirs** : MME Amandine DIEUX (pouvoir à David LOURDELET)

Le quorum est atteint.

Le Maire ouvre la séance par l'appel nominal. Ensuite, il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil : Mme Minh-Phuong BARCELO est désignée pour remplir cette fonction.

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

### 1) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025.

Monsieur le Maire se retire de la séance pour le vote et laisse la présidence à M. LARRET Adrien.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **ARRETE** le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Saint-Fiacre comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : - 411 765,17 €  
Recettes : + 400 618,88 €  
Solde d'exécution : - 11 146,29 €  
Excédent reporté 2024 : + 178 853.29 €  
Excédent global de clôture : + 167 707 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : - 114 228.92 €  
Recettes : + 120 778 .76 €  
Solde d'exécution : +6 549.84 €

Déficit reporté 2024 : - 11 206.24€  
Déficit global de clôture : - 4 656.40 €

Besoin net de financement de la section d'investissement est de : 4 656.40 €

**DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.

### ***Délibération votée à l'unanimité***

## **2) AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le Compte Financier Unique (CFU) qui fait apparaître :

### **Reports :**

Pour rappel : Déficit de la section d'investissement de l'année antérieure : - 11 206.24 €  
Pour rappel : Excédent de la section de fonctionnement de l'année antérieure : + 178 853.29 €  
Pour appel : Une affectation au compte 1068 de l'année antérieure de : - 11 206.24 €

Soldes d'exécution de l'exercice 2025 :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : + 6 549.84 €  
Un solde d'exécution de la section de Fonctionnement de : - 11 146,29 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 4 656.40 €  
Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

### **Compte 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 4 656.40 €

### **Ligne 002 :**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) avant couverture en besoin de financement : 167 767 € auquel il faut ajouter le résultat de la dissolution de l'AFR + 422.21 € soit un total de 168 129,21 €  
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) à inscrire au budget primitif 2026 : 163 472,81 €  
Pour rappel : Déficit d'investissement reporté (D001) à inscrire au budget primitif 2026 : - 4 656.40 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** l'affectation du résultat de l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessus.

### ***Délibération votée à l'unanimité***

## **3) VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2026**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Il apparaît qu'en conservant le montant des taxes, le budget sera en équilibre.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VOTE** les taux d'imposition 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,32 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 96,51 %
- taxe d'habitation : 11,69 %

**Délibération votée à l'unanimité**

#### **4) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**ADOpte**, sous la Présidence de David LOURDELET, Maire, le budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT** : 540 613.52 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT** : 153 440.66 €

**AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, sur les budgets relevant de la nomenclature M57.

**Délibération votée à l'unanimité**

#### **5) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS 2026**

Monsieur le Maire propose d'attribuer, comme chaque année, une subvention aux différentes associations en lien avec la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VALIDE** l'attribution des subventions pour les associations pour l'année 2026 tel que présenté ci-dessous :

- |                                  |             |
|----------------------------------|-------------|
| • Les amis de St Fiacre          | 500,00 €    |
| • L'amicale scolaire Boutigny    | 500,00 €    |
| • Coopérative scolaire           | 1 000,00 €  |
| • Club de l'Amitié               | 500,00 €    |
| • U.N.S.S. (collège de Nanteuil) | 50,00 €     |
| • Livres à Vous                  | 100,00 €    |
| • Comité des fêtes               | 4 000,00 €  |
| • ASSAD de Trilport              | 1 100, 00 € |
| • Ecole Saint Fiacre             | 1 500, 00 € |

**Délibération votée à l'unanimité**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h58.**

Le Maire,  
David LOURDELET

